





« Depuis quelques décennies, les problématiques autochtones s'imposent comme des enjeux politiques cruciaux. Les peuples autochtones ont en effet été impliqués, en particulier depuis les années 1970, dans des luttes pour la décolonisation, l'autodétermination et la reconnaissance de leurs droits.

(...) Il semble évident que la redéfinition des rapports entre les États modernes et les collectivités autochtones constitue un des grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle» (Gagné, Thibault et Salaun 2010)





## Plan de la présentation

1. Problématique
2. Objectifs
3. Questions de recherche
4. Cadre théorique et méthode
5. Comparer le Québec (Canada) et la Nouvelle-Calédonie (France)
6. Conclusion : retombées potentielles



## Problématique

L'évolution considérable du droit autochtone est représentative des discours revendicateurs des communautés sur la gestion du territoire et la prise en charge collective de leur destin (Anaya 2005)

Ces discours politiques sont généralement associés à deux positionnements :

- ❖ La revendication d'une indépendance
- ❖ La revendication d'une autonomie interne

Ces stratégies ne sont pas exclusives, elles peuvent être en concurrence, complémentaire ou difficilement applicable dans certaines régions (Graff 2012; Gagné et Salaun 2013)



## Problématique

Au Québec ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie

- Différents degrés de reconnaissances étatiques de droits autochtones sur un même territoire
- Différents degrés d'autonomie des nations/ communautés

La continuité d'inégalités et de revendications de terres demeure un contentieux





## Objectif principal

- Mieux comprendre la capacité des communautés autochtones à participer et à influencer le processus d'autorisation des projets miniers au Québec (Canada) et en Nouvelle-Calédonie (France)

## Questions de recherche

### Question principale

- Quels facteurs, institutionnels et non institutionnels, favorisent ou limitent la capacité des communautés autochtones à participer et à influencer les processus d'autorisation des projets miniers?

### Questions secondaires

- De quelle(s) façon(s) le régime de reconnaissance étatique de droits autochtones influence ce processus d'autorisation?
- De quelle(s) façon(s) le contexte politique structure-t-il les rapports de pouvoir et le positionnement stratégique des différents acteurs impliqués?

## Cadre théorique et méthode

### Le néo-institutionnalisme historique

- La relation entre les institutions et le comportement individuel; les inégalités de pouvoir
- Le développement des institutions en fonction des choix ou des événements antérieurs («path dependency»)
- L'influence des institutions sur le contexte politique (Taylor et Hall, cité dans Thibault 2016).

### Les études autochtones / postcoloniales

- Recherche multidisciplinaire et collaborative
- Mettre au centre de l'analyse des acteurs marginaux, invisibles ou subalternes (Boehmer 2005; Hargreaves 2007).

### La politique comparée

L'une des méthodes scientifiques communes (Lichback et Zuckerman 2000)







# Comparer le Québec (Canada) et la Nouvelle-Calédonie (France)

«Malgré des trajectoires différentes, des lieux où s'exprime à la fois la décolonisation, la mise en œuvre de l'autodétermination et la reconnaissance d'un peuple autochtone» (Manga 2014)

## Axes d'analyse potentiels :

Degré d'autonomie/ Degré de reconnaissance de droits autochtones

Capacité institutionnelle/ Capacité formelle (faible– moyenne – forte)

## 4 cas d'études envisagés :

Québec

Nation crie

Nation innue

Nouvelle-Calédonie

Province Nord

Province Sud



**NATION INNUE**





